Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260521-29_2026ECOL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

Séance du 19 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai 2026 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 07 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de Monsieur Yvan RICHARD.

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : M. Yvan RICHARD, Mme Séverine GELIN, M. Marcel COSQUER, M Pascal LE BERRE, Mme Antonia FOISNON, Mme Claire VANDENBULCKE, M. Julien LE HULUDUT, M Mme Héloïse TARRIT, Mme Bleuenn DENOYER, Mme Sterenn TROADEC.

Absents excusés : Mme Sylvie MANZONI, M. François PLASSART
Absent non représenté : Mme Sandra TOSSER, Jean-Baptiste GIRAUDEAU, M. Ugo CHEVALIER

Procuration : Mme Sylvie MANZONI donne procuration à M. Yvan RICHARD
M. François PLASSART donne procuration à Mme Sterenn TROADEC

Secrétaire de séance : Mme Héloïse TARRIT

Délibération n°29 - 2026 : Organisation du temps scolaire rentrée 2026/2027 renouvellement de la dérogation semaine de 4 jours avec horaires inchangés

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 521-1, L. 551-1 et D. 521-1 à D. 521-13, Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les délibérations du Conseil municipal n°29-2026 du 19 mai 2026, CM du 19 mai

Vu le courrier en date du 28 janvier 2026 de la Directrice de l'Inspection académique des services de l'Éducation nationale sur l'échéance de la précédente dérogation,

Considérant qu'au terme de ces différents avis, les membres de la communauté éducative et les représentants des parents d'élèves souhaitent le maintien de la semaine de 4 jours avec horaires inchangés.

Considérant que le conseil d'école du lundi 09 avril 2026 s'est positionné à l'unanimité en faveur du maintien des horaires et de la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

AUTORISE Madame le Maire à solliciter un renouvellement de la dérogation 4 jours avec des horaires inchangés auprès du Directeur académique des services de l'Éducation nationale pour les années 2026/2027.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260521-29_2026ECOL-DE

Article 2 : PROPOSE de maintenir comme suit les horaires du temps scolaire dès la rentrée scolaire 2026/2027

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	*début des cours*	9h00	9h00	X	9h00	9h00
	fin des cours	12h00	12h00	X	12h00	12h00
Après midi	*début des cours*	13h30	13h30		13h30	13h30
	fin des cours	16h30	16h30		16h30	16h30

L'ouverture des portes et l'accueil des élèves par l'équipe enseignante se fait dix minutes avant le début des cours.

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,

LE PREMIER ADJOINT
Yvan RICHARD

MAIRIE DE BERRIEN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)

Mairie de BERRIEN – 1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Téléphone : 02 98 99 01 14
Courriel : accueil@berrien.fr